Motion présentée par les représentants de la liste « A l'initiative du SNES-FSU »

Conseil d'administration du 19 novembre 2019

Fin janvier seront organisées, au lycée Descartes, les premières épreuves du baccalauréat nouvelle formule pour nos élèves de première. Celles-ci prennent la forme d' « épreuves communes de contrôle continu » (E3C). Il s'agit pour cette première session d'épreuves d'histoire-géographie, de langue vivante (A et B) et de mathématiques pour les premières technologiques.

Nous souhaitons, à l'occasion de ce Conseil d'administration, alerter l'ensemble de la communauté éducative sur les problèmes que soulèvent ces épreuves, du fait de l'impréparation et de l'improvisation qui président à leur organisation.

Par leur nombre (huit pour la seule année de première, auxquelles s'ajoutent les épreuves de français), leur format, leur nature et leur mode d'organisation, ces épreuves promettent un stress continu pour les élèves sur les deux années du cycle terminal. Elles marquent aussi la fin de la valeur nationale du diplôme au profit d'un « bac maison » : d'un lycée à l'autre les candidats ne seront pas logés à la même enseigne : dates de passation différentes, absence de cadrage ministériel pour les modalités de passation.

Où est l'égalité de traitement, entre un candidat qui compose au mois de janvier, dans le cadre de ses heures de cours, dans une salle en configuration habituelle et un autre, dans la même matière, qui composera au mois de mars, sur des créneaux banalisés, dans une salle d'examen? Le tout sur des sujets différents, pour lesquels il n'est prévu aucun corrigé national, seul à même de garantir un traitement équitable des candidats. Et que dire de l'absence, à quelques semaines de l'examen, de toute grille d'évaluation, qui permettrait aux professeurs de fixer un niveau d'exigence précis et de préparer efficacement les élèves à ces épreuves? Cela n'empêche nullement le ministère de prévoir des « commissions d'harmonisation » qui, sans même consulter les copies, modifieront éventuellement la notation d'un « ensemble de copies. »

Nous sommes intervenus depuis de longs mois, à tous les échelons – ministère, rectorat, inspection et établissements – pour alerter sur l'impréparation et l'improvisation qui président à leur organisation et les conséquences prévisibles de ces choix.

Pour toute réponse de l'institution, des « formations » sont organisées, dans lesquelles il s'agit de faire passer le message qu'il n'y a pas à s'inquiéter. Les échanges avec les corps d'inspection se résument finalement bien souvent à une longue liste de questions sans réponse, la note ministérielle autorisant à peu près tout.

Nous regrettons de devoir constater que notre institution ne fait rien pour garantir à ces épreuves un quelconque semblant d'honnêteté et de sérieux.

Le peu de respect manifesté vis à vis des candidats fait écho au mépris ministériel à l'égard des professeurs, en première ligne, dont la charge de travail alourdie sera rendue plus pénible encore par une correction sur écran. Et n'oublions pas les personnels qui vont devoir, en plus de toutes leurs autres missions, scanner des milliers de copies, ce qui est d'autant plus absurde que les copies seront pour leur grande majorité corrigées par des professeurs de l'établissement.

Nous demandons la suppression de la première session d'E3C, et la transformation de toutes les épreuves d'E3C du 3ème trimestre de Première en épreuves terminales, nationales et anonymes.

A défaut, dans l'immédiat, les représentants de la liste « A l'initiative du SNES-FSU » demandent l'organisation des épreuves d'E3C dans des conditions d'examens satisfaisantes garantissant autant que possible l'équité entre les candidats :

- Sujet identique pour tous les élèves pour chaque épreuve.
- Epreuves réalisées à la même heure par tous les élèves.
- Installation d'un élève par table dans les salles d'examen.
- Salle d'examen avec au moins deux surveillants.
- Temps de correction banalisé pour les enseignants.
- Versement d'indemnités de corrections.